



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné qu'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 3 octobre 2022 à 19 heures, à l'Hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet : Autoriser la construction d'une habitation saisonnière à l'arrière d'un lot déjà construit, en permettant le réaménagement de la cabane à sucre existante en chalet projeté. Le tout tel que décrit au règlement de zonage numéro 644.

Identification du site concerné : 519, rue de la Moraine
Lot 3 349 127 du cadastre du Québec

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 15 septembre 2022.

Danny Roy, directeur général et greffier-trésorier